

ENFANTS MARIÉS AU CANADA

Au-delà des frontières intervient pour arrêter l'exploitation sexuelle des enfants dans les mariages polygames

Par David Matas

« Au-delà des frontières est intervenu dans ce renvoi de polygamie pour mettre fin à l'exploitation sexuelle des enfants par des mariages précoces avec des hommes dans des mariages pluriels, dans des communautés comme Bountiful, C.-B., ou dans n'importe quelles circonstances, au Canada. Une perte signifiera que la face du Canada sera changée et que la pratique abusive de prendre des épouses-enfants ou de les emmener au Canada deviendra la nouvelle norme. » — David Matas

Au-delà des frontières a reçu le statut d'intervenant dans cette cause de renvoi de C.-B. sur la constitutionnalité des dispositions du Code criminel qui interdisent la polygamie. L'ordre fut donné par le juge en chef Bauman, le 16 février 2010. J'ai agi comme avocat dans la demande de statut d'intervenant.

Le renvoi fut fait par le gouvernement de Colombie-Britannique le 22 octobre 2009. Le renvoi posait les questions suivantes à la Cour :

« a. L'article 293 du Code criminel du Canada est-il conforme à la Charte canadienne des droits et des libertés? Si non conforme, dans quel point ou dans quelles précisions et dans quelle mesure?

b. Quels sont les éléments essentiels de l'infraction dans l'article 293 du Code criminel du Canada? Sans limiter cette question, l'article 293 exige-t-il que la polygamie ou l'union conjugale en question implique un mineur ou se produise dans un contexte de dépendance, d'exploitation, d'abus d'autorité, de déséquilibre flagrant de pouvoir ou d'influence excessive? »

L'historique du renvoi est le suivant : en mai 2007 le gouvernement de C.-B. désigna le procureur spécial Richard Peck pour évaluer le dossier compilé à la suite des allégations de polygamie par des personnes associées à Bountiful. Peck conclut qu'aucune accusation criminelle ne doit être portée.

Il recommande plutôt un renvoi pour déterminer de la constitutionnalité de l'interdiction de polygamie dans le Code criminel. Le Procureur général de C.-B. nomme alors Leonard Doust pour réviser l'analyse et les conclusions de M. Peck. Celui-ci confirme les constats et recommandations de M. Peck.

Le Procureur général dirigea la nomination de Terrence Robertson comme procureur spécial, avec essentiellement le même mandat que M. Peck. Me Robertson recommande que des accusations soient déposées contre Winston Blackmore and James Oler. En 2008, M. Blackmore et M. Oler sont accusés d'enfreindre les dispositions du Code criminel qui interdisent la polygamie.

Blackmore et Oler demandent une révision judiciaire du processus qui a mené aux accusations portées contre eux. Madame la Juge Stromberg Stein conclut que la nomination de M. Robertson pour, essentiellement le même mandat que M. Peck, était contraire à la loi puisque, dans le cadre de son mandat, la décision de M. Peck était finale.

La Juge casse la nomination de M. Robertson comme procureur spécial. Elle casse aussi la décision

Signalez les agressions sexuelles contre les enfants - www.audeladesfrontieres.ca

de M. Robertson d'approuver les accusations contre M. Blackmore et M. Oler. Conséquemment, le «Criminal Justice Branch» demande un arrêt de procédure quant aux accusations. Le gouvernement de C.-B. décide alors de ce renvoi.

En avril 2005, Au-delà des frontières a produit un rapport intitulé "Preventing Sexual Abuse in a Polygamous Community". Pour plus d'information concernant les enfants mariés au Canada, consultez la page «publications» à www.audeladesfrontieres.ca

Un troisième homme au Texas accusé d'agression sexuelle dans un mariage polygame

Au mois de mars, un jury du Texas condamne un membre d'une secte polygame à 75 ans d'emprisonnement pour un chef d'agression sexuelle d'une jeune fille de 15 ans qu'il avait épousée spirituellement en 2006. Les procès de 6 autres hommes (dont Warren Jeffs) qui font face aux mêmes accusations sont prévus cette année.

Le succès d'Au-delà des frontières dans R.c. Legare rend l'internet plus sécuritaire pour les enfants

Par Mark Hecht

Le 3 décembre 2009, la Cour Suprême du Canada a rendu sa décision dans la cause de Craig Bartholomew Legare. Au-delà des frontières qui avait le statut d'intervenant acclame la décision comme jurisprudence positive pour les enfants de la nation. La cour a rejeté le renvoi de Legare et, se faisant, reconnaît que le leurre par Internet peut se produire lorsqu'un adulte n'a pas l'intention de rencontrer l'enfant avec qui il ou elle communique. La Cour a interprété le crime de leurre par Internet de façon à apporter le maximum de sécurité aux enfants. Cette décision place le Canada au premier rang en ce qui concerne les lois internationales de l'enfant, fidèle à l'esprit de la Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée en 1991.

La cause Legare a commencé il y a six ans. En avril 2003, Legare s'engage dans deux « chats » électroniques avec une jeune fille de 12 ans. Legare avait 32 ans à l'époque, mais prétendait en avoir 17. Les conversations étaient de nature explicitement sexuelle. Lors du procès en Cour Suprême du Canada, le 15 octobre 2009, l'avocat de Legare avait argué que son client n'avait pas eu l'intention d'exploiter sexuellement l'enfant et que par conséquent, il n'avait pas commis de crime. La Couronne plaida que la nature même de ses actions suggérait qu'il aurait exploité l'enfant si sa conversation en ligne n'avait pas été découverte et que cela suffisait pour le condamner du crime de leurre par Internet.

Fort de la réputation d'Au-delà des frontières dans de nombreuses causes très en vue de protection de l'enfant, nous avons déposé une requête et avons reçu la permission de la Cour pour intervenir dans cette cause. Le point central de notre soumission était que les lois internationales de l'enfant appuient la position : que nos lois doivent être interprétées de la façon la plus favorable à la protection de l'enfant. En interprétant une disposition du Code criminel prévu pour protéger les enfants, la Cour doit tenir compte des obligations au-delà de notre Charte. Ceci inclut les obligations du Canada en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant, et ses protocoles facultatifs.

Dans un jugement 7-0, la cour décide que le juge de première instance avait adopté une interprétation trop



Mark Hecht, Nicole Merrick, Jonathan Rosenthal, et Rosalind Prober à la Cour Suprême du Canada

restrictive des éléments du crime de leurre d'enfant par internet. La Cour trouva qu'il n'est pas nécessaire que l'accusé rencontre ou même qu'il ait l'intention de rencontrer sa victime. Le mot « facilitant » trouvé dans l'article 172.1 du Code criminel fut interprété pour entendre le fait d'aider à provoquer et de rendre plus facile ou plus probable la perpétration de l'infraction. La Cour compare les actions de Legare au conditionnement (grooming) d'un enfant pour des fins sexuelles. Dans son jugement, La Cour met un terme à l'idée qu'un accusé doit au moins avoir l'intention de rencontrer l'enfant pour être reconnu coupable de leurre. Avant tout, dans les causes où l'accusé et la victime ne se sont jamais rencontrés, la Cour Suprême du Canada a maintenant aboli la défense d'absence d'intention de l'accusé de perpétrer une infraction d'ordre sexuelle avec l'enfant : il conversait tout simplement.

Au-delà des frontières félicite David Matas pour sa nomination au Prix Nobel de la paix 2010

LES ENFANTS SE DÉFENDENT

Utiliser le litige civil pour combattre la pédopornographie

par *Harvey Dupras*

Vous **aurez** affaire à votre victime.

Ceci est l'un des nombreux charmes sans égal de l'utilisation du litige civil comme outil contre l'exploitation sexuelle des enfants. Ce n'est pas le gouvernement ou une agence, mais la victime qui verra à ce que l'accusé se retrouve devant un jury.

Par conséquent, la première chose qui changera, c'est le vocable victime. L'enfant est désormais un plaignant, l'agresseur, la personne chargée des procédures légales. L'enfant est la personne au contrôle d'une partie de la solution intégrée qui contribue à l'éradication de l'exploitation de l'enfant.

Le concept de solution intégrée est essentiel – comme un traitement de cancer qui commande que la chirurgie, la chimiothérapie et le régime travaillent de concert. L'éradication de l'exploitation des enfants exige que l'on combatte sur tous les fronts : l'application des lois, l'éducation, le litige civil et la réadaptation.

En ce moment, la société nord-américaine est amoureuse de ses possessions. La télévision et les films nous bombardent le besoin de posséder et de consommer. Nombreux sont ceux qui croient que la valeur d'une personne ne peut se mesurer qu'à la qualité ou à la quantité de biens accumulés.

Le litige civil a la capacité de priver l'auteur du crime de toutes ses possessions pour le reste de sa vie. De nombreuses personnes considèrent que quelques mois en prison ou en résidence surveillée ne sont rien, comparés à la perte de toutes ses possessions.

Lorsqu'une première cause sera rapportée dans les médias, ce sera une mesure de dissuasion colossale. Exploitez des enfants, produisez de la pédopornographie ou possédez de la pédopornographie et vous perdrez votre maison, votre auto, votre compte de banque, votre fond de retraite et votre salaire sera tiers saisi pour toujours.

La faillite, voie d'évitement traditionnelle, ne sera pas possible avec ces procédures. Le mode de vie tel que l'auteur du crime le connaît sera terminé à jamais.

Ceci demeure une grosse commande chargée de nombreux problèmes légaux. Les choses simples dans les poursuites traditionnelles deviennent complexes et semblent insurmontables. Par exemple, l'identité de l'enfant doit être protégée et le plaignant sera connu sous un nom fictif. Il ne sera pas facile de quantifier les dommages. Quelle est la valeur de l'innocence d'un enfant? Et puis, si c'était facile, quelqu'un l'aurait déjà fait. Mais, à perdre ou à gagner, le terme victime doit être banni.

Trois nouveaux avocats se joignent à l'équipe juridique d'Au-delà des frontières

De Toronto: *Harvey Dupras* pratique en litige civil, traitant surtout de litiges commerciaux et de litiges découlant de contrats, surtout en matière de construction. Avant de devenir avocat, il a étudié en ingénierie et en architecture. Il a été directeur des travaux de construction pendant 15 ans, incluant des projets avec l'une des plus importantes compagnies de construction. Il a toujours consacré une partie de sa pratique légale au travail pro bono dans l'intérêt des enfants.

De Calgary: *Laura-Lee Labreque* est une avocate qui pratique à son compte et qui possède une expérience légale variée incluant la loi pénale et de la famille. Elle se décrit comme une pilote au franc-parler, une personne avide de course à pied, et une propriétaire d'entreprise à la personnalité pratique, qui va droit au but. Laura-Lee habite en Alberta avec son mari et ses 2 enfants. Elle a vécu dans divers pays incluant le Japon et la Libye et arrive à Au-delà des frontières profondément intéressée par la lutte contre le trafic d'enfants à des fins sexuelles.

De Montréal: *Nalini Vaddapalli* arrive à Au-delà des frontières après avoir travaillé, au Bureau international des droits de l'enfant, sur des dossiers de tourisme sexuel impliquant des enfants et de trafic d'enfants à des fins sexuelles. Nalini est actuellement directrice de l'**Association des aides** familiales du Québec. Nalini a amorcé sa carrière avec un diplôme en biologie, se dirigeant vers la médecine, mais ses voyages en Inde pour rencontrer sa famille élargie l'ont amenée à comprendre la nécessité de travailler pour les droits humains afin d'améliorer la vie des enfants défavorisés et de les protéger des crimes transfrontaliers.

Nouvelle vidéo promo prépare la scène pour les Prix des médias 2010

Au-delà des frontières a récemment lancé une vidéo de promotion pour ses Prix des médias annuels. Les versions anglaises et françaises sont maintenant sur la page des prix des médias de beyondborders.org et audeladesfrontieres.ca.

« La vidéo est une excellente façon de montrer aux promoteurs et participants potentiels le calibre de l'évènement et l'enthousiasme suscité, dit Deborah Zanke, coprésidente des prix. Ça capte des moments émouvants et vibrants de la cérémonie 2009. »

La cérémonie de cette année aura lieu **le vendredi 19 novembre** et présentera encore des conférenciers de renom, suivi de la présentation des prix. « Nous maintenons à peu près le même format, puisque nous avons eu beaucoup de commentaires positifs l'an dernier

et avons présenté à guichet fermé », déclare Zanke. La date butoir pour les mises en nomination est **le 15 septembre**. N'importe qui peut soumettre une candidature. Les prix reconnaissent les journalistes et documentaristes canadiens qui ont fait un travail exemplaire dans la couverture de questions touchant l'exploitation sexuelle des enfants. Si vous avez des questions concernant le processus des mises en candidatures, visitez le site web ou communiquez avec Deborah Zanke au (204) 880-4509 ou par courriel, à deborah@messagecommunications.ca.

Le comité de planification s'affaire maintenant à trouver des commanditaires pour l'évènement de 2010. Ceux qui souhaitent devenir commanditaires peuvent communiquer avec Kevin Hunter au (204) 995-3900 ou par courriel, à khunter@gravitygroup.ca.

Prix des médias 2009



Lindsay Lafreniere (Concordia University), Sue Montgomery (Montreal Gazette), Victor Malarek (CTV-W5), Myriam Fimbry (Radio-Canada), Patti-Ann Finlay (CTV-W5). Absent- Brett Mitchell (CTV-W5)

Cherchons deux nouveaux juges pour les Prix

Après plusieurs années de service comme juges des prix des médias, *Leah Janzen, Mary-Lynn Young et Jocelyn Laberge* passent le flambeau. Nous ne pouvons les remercier suffisamment pour leur contribution.

Nous avons une nouvelle juge. *Michelle Sullivan*, une professionnelle des relations publiques, de Montréal a accepté de participer. Nous avons besoin que deux autres personnes, provenant de préférence d'autres provinces, se joignent à elle.

Nous cherchons des individus qui remplissent les critères suivants :

- Parlant couramment l'anglais et le français
- Une expérience en journalisme, relations publiques ou film sera un atout
- N'est pas actuellement employé par une entreprise de média ou une école de journalisme
- Connaissance des questions touchant les droits de l'enfant sera un atout
- Capacité de juger 12-15 soumissions durant le mois d'octobre.

Pour plus d'information, communiquez avec Deborah Zanke au (204) 8804509 ou par courriel à deborah@messagecommunications.ca.

La liste des célébrités masculines qui se joignent à la campagne d'homme à homme continue de s'allonger

La première campagne web d'Au-delà des frontières continue d'attirer des hommes de renommés qui se prononcent sur l'exploitation sexuelle des enfants (ESE).

« Depuis notre lancement en octobre 2009, nous avons recruté deux nouveaux hommes », déclare Rosalind Prober. **Rick Campanelli** de l'émission *ET Canada* ainsi que l'animateur/producteur de *Canada's Next Top Model*, **Jay Manuel**, appuient maintenant la campagne. Ils se joignent à **Jason Priestley, Lorne Cardinal, Manoj Sood, Jacques Villeneuve, Isreal Idonije et Victor Malarek.**

« J'ai eu la chance de rencontrer brièvement Rick sur le plateau de *ET Canada* et il s'est montré tout à fait



Rosalind Prober et Jina Lee, une bénévole, ont été reçues comme des vedettes par Rick Campanelli, sur le plateau d'ET-Canada.

charmant et bon allié d'Au-delà des frontières, dit Prober.

Actions que les hommes peuvent entreprendre

- Visitez la page web pour parfaire votre connaissance sur le sujet et transmettez l'information à d'autres hommes.
- Devenez bénévole pour Au-delà des frontières.
- Faites un don pour appuyer le travail d'Au-delà des frontières
- Organisez un évènement-bénéfice ou une activité de sensibilisation.
- Signalez les cas soupçonnés de maltraitance sexuelle.
- Soyez l'instigateur d'initiatives de responsabilité sociale de l'entreprise à votre lieu de travail.

Apprenez plus à audeladesfrontieres.ca

Il est un véritable atout pour la campagne. »

Jay Manuel apportera aussi une plus grande notoriété à la campagne. En plus d'être l'animateur/producteur de *Canada's Next Top Model*, il est juge à *America's Next Top Model*. Icône parmi les fashionistas de partout, il apportera certainement un nouveau public à la campagne.



Il y a maintenant huit hommes célèbres d'impliqués. Ils ont tous fourni une photo gros plan et un énoncé pour appuyer la campagne qui paraît sur le site web d'Au-delà des frontières.

La campagne se centre sur les hommes, pour inciter la participation des hommes dans la lutte contre l'ESE. Elle reconnaît aussi que, même si des femmes agressent sexuellement des enfants, 90% de ceux qui sont condamnés pour ce crime sont des hommes. La campagne parle « d'homme à homme » des raisons pour faire cesser cette situation et des actions qui peuvent faire une différence.

Nous projetons d'inclure de la publicité en ligne et un communiqué d'intérêt public pour promouvoir le message d'Homme à homme.

JOIGNEZ-VOUS À LA CONVERSATION

Visitez Au-delà des frontières sur Facebook, Twitter et YouTube



Mise à jour de la Campagne The Body Shop

FAIRE FRUCTIFIER L'ARGENT

Création d'un fonds pour une meilleure efficacité

Par Kevin Hunter

Grâce à l'incroyable succès de la campagne « Stop au trafic des mineurs à des fins sexuelles », initiée par « The Body Shop », Au-delà des frontières a consacré beaucoup de ressources pour créer un fonds. Les argents recueillis seront distribués aux organismes et programmes désignés spécifiquement pour venir en aide aux enfants-victimes de trafic sexuel.

Annette Frost, membre du Conseil d'administration d'Au-delà des frontières, possédant une vaste expérience concernant les lignes directrices et les procédures d'application des fonds de charité, a été nommée présidente du comité. Bev Wiebe, Christine Krahn-Matias et Jade Harper se joignent à elle pour développer ce projet incroyablement important.

De plus, Mark Hecht, cofondateur d'Au-delà des frontières, s'est vu confier l'importante tâche de recherche des organismes canadiens qui viennent en aide aux victimes de trafic sexuel d'enfants afin d'identifier les bénéficiaires potentiels de dons. Mark et le comité

travaillent dur pour établir les procédures nécessaires afin que le fonds soit un succès. Nous prévoyons faire notre premier don cette année.

Le fonds et la conscientisation accrue générés par la campagne de Body Shop feront sans doute une différence significative dans la vie des enfants qu'Au-delà des frontières travaille à protéger avec tant d'acharnement. La campagne continue de procurer revenus et visibilité inestimable pour notre organisation et suscite encore plus d'intérêt pour le travail que nous accomplissons.

Rien de tout cela n'aurait été possible sans la vision de la fondatrice de The Body Shop, feu **Dame Anita Roddick**. Elle accorda beaucoup de confiance à notre organisation en désignant Au-delà des frontières comme bénéficiaire de la campagne, à travers le réseau ECPAT. Pour cette confiance en Au-delà des frontières et pour les efforts inouïs déployés pour cette campagne, nous sommes profondément reconnaissants.

Playground – Le Body Shop apporte un documentaire fort primé à Toronto

Le 15 mars, pour lancer le projet 2010 de la campagne *Stop au trafic des mineurs à des fins sexuelles*, The Body Shop a organisé un visionnement de **Playground** – un documentaire d'enquête par la réalisatrice Libby Spears qui se penche sur l'industrie de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales et retrace l'origine de cette épidémie à ses racines domestiques. Pour voir la bande-annonce, allez à www.playgroundproject.com.

Produit par des personnalités influentes de Hollywood, telles que George Clooney et Steven Soderbergh, *Playground* a connu un beau succès auprès de la critique de divers festivals de films, en Europe, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud. Le visionnement organisé par The Body Shop marque la première représentation du film à Toronto et la deuxième au Canada.

La représentation fut suivie d'un atelier Q & R auquel participaient la réalisatrice Libby Spears, la militante des droits humains Somaly Mam, la cofondatrice d'Au-

delà des frontières, Rosalind Prober et Shelley Simmons, directrice des marques et des communications et de promotion des valeurs chez The Body Shop. L'animateur



de la discussion était l'avocat criminaliste Jonathan Rosenthal, LL.B. de Toronto.



Au tour du monde, quelqu'un aide ECPAT à combattre le trafic d'enfants à des fins commerciales, toutes les 30 secondes, en achetant la crème à main « Douceur et cœur d'orange ».

Au-delà des frontières remercie les employés et les clients du Body Shop partout au Canada!

De nouvelles études soulignent la nécessité d'éducation et de collaboration pour traiter des sites web de maltraitance sexuelle d'enfants

Le Centre canadien de protection de l'enfance a diffusé un nouveau rapport de recherche intitulé « *Les images d'abus pédosexuels : Analyse des sites internet par Cyberaide.ca* ». Ce rapport alimente les craintes au sujet du rayonnement et de la gravité des images d'abus pédosexuels et souligne la nécessité d'apporter des solutions complémentaires.

« Il est particulièrement inquiétant de constater le très jeune âge des enfants sur les images, souligne Lianna McDonald, directrice générale du Centre canadien de protection de l'enfance. Ces enfants connaissent fort probablement l'auteur des abus dont ils sont victimes. Déjà que les abus sexuels ont des conséquences terribles pour les enfants, l'enregistrement et la diffusion de ces abus sur Internet vient aggraver le traumatisme. Nous demandons à toute la population canadienne d'apprendre à reconnaître les signes d'abus et de signaler toute suspicion d'abus. Nous devons désamorcer et, nous l'espérons, contrer les abus pédosexuels et empêcher leur perpétuation et leur commercialisation sur Internet. »

Facebook et les crimes contre les enfants

Par John Carr

Le viol et le meurtre de Ashleigh Hall, jeune fille de 17 ans du Royaume-Uni, par Peter Chapman, un délinquant sexuel condamné de 33 ans, nous rappellent les périls de l'internet. **Les deux se sont rencontrés sur Facebook.** Le site du réseau social ne peut pas être blâmé pour cela. Cependant, la réponse de Facebook au tollé général et aux demandes des autorités policières pour une meilleure protection de l'identité sur le site web fut lamentable. Facebook n'est pas un élément négligeable lorsqu'il s'agit de porter un jugement sur l'efficacité de ses mesures de sécurité pour les enfants en ligne. À titre de nouveau no 1 dans le cyberspace des réseaux sociaux,

Le rapport fait ressortir le besoin urgent d'éducation aux abus pédosexuels tels que celle offerte par le programme « Enfants avertis » du Centre de protection. Le rapport souligne qu'il faudrait faire un effort particulier pour sensibiliser les enfants de 12 ans et moins afin de leur donner les outils et le courage nécessaires pour désamorcer les abus et les dénoncer. Le rapport recommande aussi d'accroître la sensibilisation aux abus pédosexuels et d'encourager les adultes à signaler de tels abus.

L'étude fournit de l'information sur la poussée mondiale des sites web d'abus pédosexuels, identifie les défis causés par la nature sans frontières de l'Internet et recommande des solutions supplémentaires pour s'attaquer au problème. Pour lire le rapport sommaire ou la version intégrale de ce rapport ou pour télécharger le document PDF des 12 recommandations, les statistiques importantes et les priorités en matière de sensibilisation – visitez le site web : www.cyberaide.ca/app/fr/research

ils ont la responsabilité de faire preuve de leadership. Ce qui signifie qu'il y aura une guerre d'usure entre, d'une part les forces policières appuyées des parents et, d'autre part, Facebook, dans la splendeur de son isolement, qui s'enfoncé de plus en plus profondément. Finalement, les publicitaires décideront s'ils veulent retirer leurs dollars du site. Ils ne voudront pas être associés à une compagnie qui se retrouve dans les journaux uniquement lorsqu'il se produit une catastrophe et qui empire les choses en refusant d'être humble ou rassurante.

John Carr est le secrétaire de « UK Children's Charities' Coalition on Internet Safety.

Bloquer les images de maltraitance pédosexuelle Le gouvernement du Royaume-Uni impose de nouvelles exigences pour les contrats du gouvernement

Par John Carr

Le gouvernement du Royaume-Uni a annoncé que désormais, les FAI et tous ceux qui demandent, par soumission, le droit de fournir des services électroniques à une grande partie de la population du Royaume-Uni devraient utiliser la liste des sites web illégaux de maltraitance pédosexuelle fournie par l'**Internet Watch Foundation**, pour bloquer l'accès à ces sites. S'ils n'utilisent pas la liste de l'IWF, ils risquent de perdre leur affaire au profit de ceux qui le font. Déjà, 98,6 % du marché grand public dans le Royaume-Uni était couvert par un FAI qui utilisait cette liste. La dernière initiative vise certaines compagnies de plus grandes envergures qui s'adressent non pas au marché grand public, mais plutôt à l'espace du commerce interentreprises. Nous n'avons jamais accepté la légitimité de cette distinction, elle est

maintenant non pertinente. Toutes les grosses compagnies veulent une part de la tarte Gouvernement.

Personne ne devrait conclure que les fonctionnaires du Royaume-Uni ont actuellement accès à des sites web illégaux lorsqu'ils sont à leur bureau. Les Départements ont leurs propres moyens de filtrer les produits affichés et nous croyons qu'ils feront le nécessaire pour bloquer les sites d'images pédosexuelles. S'occuper des images pédosexuelles à l'Internet ne devrait pas être un surplus facultatif pour les FAI. Ça devrait faire partie intégrante de leur façon de faire des affaires. Cette décision du gouvernement leur donne une raison d'affaires pour bien agir. Nous espérons que d'autres gouvernements et organismes qui procurent ces services à grande échelle en feront autant. Il s'agit de réduire l'espace, réduire l'étendue, arrêter les abus.

Nouvelles des jeunes

En 2009, après sa première année à Osgoode Hall Law School, **Jina Lee**, la stagiaire en droit d'Au-delà des frontières, est allée aux Philippines comme stagiaire pour Osgoode's International Legal Partnership program et fit du bénévolat pour ECPAT Philippines. Une partie de son travail d'été consistait à participer à des activités

Jade Harper, présidente des jeunes d'Au-delà des frontières, a fait la promotion de **la campagne d'Homme à homme**, à *Miyo Machihowin : A National Aboriginal Youth Health Careers Conference and Tradeshow* à Edmonton, en mars, 2010.



de sensibilisation du public, des campagnes de signatures et des défilés pour faire pression pour obtenir des lois relatives à la pédopornographie.

De retour chez elle, au mois d'août, Jina a reçu l'annonce qu'après des années de plaidoyers, l'ACP Act avait reçu la signature présidentielle. Grâce aux efforts d'ECPAT Philippines et d'autres groupes de défenses des droits de l'enfant, elle est fière de dire que les Philippines ont maintenant une loi nationale qui criminalise la pédopornographie. - **Republic Act 9775**. Bien fait Jina et ECPAT Philippines!

Au-delà des frontières

www.audeladesfrontieres.ca

387 Broadway, Winnipeg, MB R3C 0V5 Tél. : (204) 284-6862 Téléc : (204) 452-1333

Enregistrement d'organisme de bienfaisance no 881521819 RR0001

Présidente : Rosalind Prober rprober@beyondborders.org

Coprésidente du comité des Prix des médias : Deborah Zanke dzanke@gmail.com

Coprésidente du comité des Prix des médias : Bev Wiebe bewieb@mts.net

Équipe juridique/porte-parole auprès des médias

Norman Boudreau B.ED. LL.B. Tél. : (204) 771-2577 (Cell) nboudreau@boothdennehy.com

David Matas LL.M. Tél. : (204) 944-1831 dmatas@mts.net

Mark Hecht B.A., D.I.A., LL.B. Tél. : (613) 220-6362 (Cell) mhecht@uottawa.ca

Simon Buck LL.B Tél. : (604) 839-1914 (Cell) sbuck@wbbslaw.com

Dagmar Dlab LL.B. Tél. : (604) 836-4415 ddlab@greyell.com

Corey Martell B.ED. LL.B. Tél. : (780) 919-0500 (Cell) cmartell@beyondborders.org

Jonathan Rosenthal LL.B. Tél. : (416) 605-3255 (Cell) jrosenthal@bondlaw.net

Nicole Merrick B.A., LL.B. Tél. : (204) 801-0595 (Cell) nmerrick@mlawyers.com

Rédactrice en chef : Carole Rogers crogers@beyondborders.org

Comptable : Earl Gliner Corporate Lawyer: Raymond Oakes LL.B.

Au-delà des frontières est l'affilié canadien d'ECPAT International,
Bangkok, Thaïlande www.ecpat.net